

## "Le plan que nous avons proposé" dans La Dépêche du Midi (17 février 1971)

**Légende:** Le 17 février 1971, le quotidien français La Dépêche du Midi publie un article de Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg, sur la mise en place d'une Union économique et monétaire européenne.

**Source:** La Dépêche du Midi. 17.02.1970. Toulouse. "Le plan que nous avons proposé", auteur: Pierre Werner. Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

**Copyright:** (c) La Dépêche du Midi

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/le\\_plan\\_que\\_nous\\_avons\\_propose\\_dans\\_la\\_depeche\\_du\\_midi\\_17\\_fevrier\\_1971-fr-ae2ff344-61d9-4223-b62a-0577eecd0c9d.html](http://www.cvce.eu/obj/le_plan_que_nous_avons_propose_dans_la_depeche_du_midi_17_fevrier_1971-fr-ae2ff344-61d9-4223-b62a-0577eecd0c9d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

86913  
Pierre WERNER, président du gouvernement du Luxembourg

## "LE PLAN QUE NOUS AVONS PROPOSÉ"

M. Pierre Werner, président du gouvernement et ministre des finances du Luxembourg, a présidé le groupe chargé d'étudier « la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire de la Communauté ». Le plan élaboré, qui entrera dans l'Histoire sous l'appellation « Rapport Werner », a servi de fondement à l'accord qui est intervenu entre les ministres des six sur un programme de construction d'une Union économique et monétaire, le 9 février dernier, date avant laquelle M. Werner avait écrit pour « La Dépêche », l'article ci-dessous.

En demandant de mettre à l'étude les conditions d'acheminement vers un fonds de réserve européen et en enjoignant aux gouvernements d'établir un plan par étapes pour une union économique et monétaire, les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à La Haye, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1969, ont abandonné la méthode des approches partielles pour une conception d'ensemble programmée et structurée, se fondant sur des réalisations progressives. Au mois de mars 1970, le conseil des ministres

invita un groupe d'études composé des présidents des différents comités à vocation économique ou financière, à se réunir sous ma présidence pour élaborer un rapport comportant une analyse des suggestions formulées par divers gouvernements et par la commission, de façon à dégager les options fondamentales d'une réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté. Un rapport intérimaire fut présenté au conseil des ministres le 20 mai 1970. Cette précau-

tion fut extrêmement opportune. En effet, le danger existait de voir le groupe se lancer dans des directions qui auraient pu se révéler plus tard comme inacceptables aux gouvernements. Aussi avons-nous défini les orientations décisives dans le rapport provisoire, en demandant aux gouvernements de nous les confirmer. Quant à la philosophie économique et monétaire du rapport, des divergences de vues subsistaient entre les membres du groupe que nous devions aussi résorber par la suite. Les 8 et 9 juin 1970, le conseil approuva les conclusions provisoires du rapport et fournit ainsi les orientations pour l'achèvement de notre mission.

### L'EUROPE SE FERA PAR LA MONNAIE

Certes, suivant les tempéraments, suivant les doctrines, suivant les intérêts, tout le monde n'approche pas le problème de la même façon. Deux conceptions s'opposent : celle qui place l'union monétaire à la fin de l'intégration comme son couronnement, l'autre qui la considère comme moteur de cette même évolution. Cette dernière correspond à ce que Jacques Rueff écrivait déjà, en 1949, dans la revue « Synthèse », et qu'il m'a

rappelée dans une lettre récente : « L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas. » Après avoir fait le tour de la question, mon groupe s'est arrêté à une ligne médiane. Tout d'abord, il faut des étapes. Ensuite, la progression se fait en maintenant le parallélisme entre le développement économique et la coopération monétaire.

Si les choses s'étaient passées comme les chefs d'Etat et de gouvernement l'avaient entendu à La Haye, le plan par étapes aurait dû être arrêté avant la fin de l'année 1970. La volonté d'observer cette échéance fut confirmée au cours du conseil qui s'est tenu le 23 novembre 1970, à Bruxelles. Le groupe chargé d'élaborer le plan et la commission en formulant ses propositions avaient fait preuve d'application concentrée et diligente pour maintenir le mouvement qui a reçu son impulsion il y a un an. Au regard de l'examen par les gouvernements du rapport intérimaire présenté en juin, en fonction des orientations fixées alors par le conseil, les données paraissaient réunies pour permettre de prendre des décisions à temps et de faire débiter la pre-

mière étape avec le 1<sup>er</sup> janvier 1971.

### UN PLAN DEVENU CONCRET

Néanmoins, le conseil des ministres n'a pu achever son travail le 14 décembre dernier.

La discussion du 23 novembre, comme celle du 14 décembre, ont montré cependant que, sans mise en cause de l'objectif de l'union, des différences d'appréciation subsistent entre les délégations nationales, par rapport aux propositions de décisions formulées par la commission sur sa base d'autre part.

D'un autre côté, la presse internationale a consacré au plan d'innombrables commentaires qui présentent un éventail d'opinions, qui va de l'éloge euphorique jusqu'au dénigrement grincheux. Il est d'ailleurs curieux de constater que le rapport intérimaire, en dépit du fait que les options fondamentales y aient déjà été formulées, a reçu un accueil plus mesuré dans les deux sens. Il est vrai que le rapport final présente une opinion collective unique, et que de ce

Pierre WERNER.

■ Suite page 11 Economie

# L'ARTICLE DE PIERRE WERNER

■ Suite de la page 1  
Economie

fait la viabilité du plan gagne en crédibilité et réalisme. Le plan est devenu concret.

C'est d'ailleurs autour de cette notion de réalisme opposée à l'utopie que tournent encore certains commentaires. Je cite seulement à titre de curiosité, et pour son pittoresque, une opinion exprimée dans une correspondance financière de Haifa, dont l'auteur dit ceci : « Le rapport Werner représente une version moderne des prophéties de la Bible annonçant un temps messianique. »

On peut se demander si le rapport de mon groupe doit être accepté tel quel, ou s'il est susceptible de modification ou d'exécution partielle. Bien sûr, nous n'aurons pas l'omnipotence de revendiquer un monopole de compétence et de clairvoyance. Parmi les propositions de détail formulées par nous, il en est peut-être où nous sommes restés en-deça des nécessités de l'objectif à atteindre, alors que pour d'autres nous sommes éventuellement allés au-delà. La juste mesure se dégagera des discussions des dispositions d'exécution individuelles, des circonstances ou de l'expérience.

## UN AVIS COLLECTIF UNIQUE

D'autre part, toutes les mesures proposées n'ont pas le même degré d'efficacité. Quand je dis par exemple que les méthodes de financement des déficits budgétaires doivent être harmonisées, je touche à une charnière de la politique budgétaire et monétaire, qui se distingue d'actions plus périphériques à cet égard.

Par contre, je vois difficilement comment l'on pourrait mettre en cause la logique interne de nos développements, la cohérence structurelle du programme proposé et la conception générale issue de prémisses acceptées par les gouvernements.

En d'autres termes, si l'on veut réaliser le genre d'union économique et monétaire tel que décrit déjà dans le rapport intérimaire, je ne peux m'imaginer, après l'expérience que j'ai faite dans mon groupe d'études où les idées parfois contradictoires se sont entremêlées, quelle autre synthèse est possible sur la base des états d'esprit actuels. Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de l'effort transactionnel qui a permis d'en arriver à un avis collectif unique qui, certes, peut toujours différer sur certains points des préférences des membres individuels.

## LA MONNAIE

### 99 P. 100 DE LA POLITIQUE

Il y a toujours ceux pour lesquels la Communauté monétaire ne pourra tomber que comme un fruit mûr de l'arbre de l'intégration économique, auxquels s'opposent, avec de bons arguments, ceux qui pensent que le levier de l'unification monétaire est essentiel au succès de toute concertation économique. Et puis, il y a ceux qui pensent, comme un banquier éminent, que la monnaie c'est 99 p. 100 de la politique.

C'est pourquoi le rapport constitue un ensemble qu'il ne faut pas disséquer. En traçant un programme de réalisations parallèles dans le domaine monétaire et économique, en esquissant certains impératifs institutionnels de l'étape finale, en proposant une première étape riche en initiatives mais largement expérimentale dans ses méthodes, le rapport du groupe croit avoir adopté une position médiane permettant d'exorciser les préalables politiques et économiques.

Il est difficile de s'arrêter à mi-chemin en matière monétaire, où le facteur confiance est intimement lié à la notion de sécurité.

En ce sens, même la première étape ne réussira qu'à condition que les actions entreprises au cours de cette phase soient portées par la volonté de réaliser l'objectif final.

A propos de cet objectif, j'estime que les auteurs du rapport auraient failli à leur mission, s'ils n'avaient pas évoqué certaines implications politiques du processus engagé. Ils se sont refusés à construire dans l'abstrait un système idéal. L'exposé du groupe aussi bien que les considérants des propositions de la commission concordent absolument sur la nécessité du transfert de certaines responsabilités du niveau national au niveau communautaire. Le rapport intérimaire avait déjà constaté que « la réalisation de l'union économique et monétaire exige la création ou la transformation d'un

certain nombre d'organes communautaires auxquels devraient être transférées des attributions jusque-là exercées par les autorités nationales ».

## EVITER TOUT CENTRALISME EXCESSIF

Le groupe n'a pu formuler ni des propositions, ni même des prévisions sur la structure des pouvoirs au sein de la Communauté et les modalités de leur exercice entre les gouvernements nationaux et les instances communautaires. Les deux organes cités dans le rapport paraissent indispensables à la maîtrise de la politique économique et monétaire parce qu'il est essentiel qu'en toute indépendance, mais en fonction du seul intérêt communautaire, des décisions rapides et efficaces puissent être prises. Mais ce centre de décision de la politique économique, qui n'est pas un super-Etat, donne des directives pour la politique économique des Etats membres pour autant et dans la mesure seulement où cela est nécessaire à la conduite d'une politique monétaire commune et à la gestion de la monnaie collective. D'ailleurs, selon notre rapport, les aménagements institutionnels de la dernière étape doivent éviter tout centralisme excessif et les politiques harmonisées tiendront compte des compétences nationales, de leurs besoins et de leurs particularités. Autant nous sommes convaincus que l'union monétaire sera un ferment de l'union politique, autant nous ne saurions admettre qu'elle la réalisera toute seule. D'autres facteurs devront encore intervenir. En résumé, les transferts indispensables auront un but précis et limité, mais doivent assurer l'efficacité fonctionnelle et l'objectivité du système.

## L'APPUI DES FORCES VIVES DES NATIONS

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la coordination des politiques conjoncturelle, budgétaire et fiscale. Dans la mesure où c'est possible dans ce domaine, nous nous sommes évertués à faire des propositions d'amélioration de méthodes. Mais celles-ci doivent être soutenues par l'esprit communautaire. D'autre part, l'opinion publique ne soutiendra cette action que si nous lui proposons le grand dessein de l'union monétaire dans sa globalité. Il est essentiel que les orientations de politique économique trouvent l'appui des forces vives de nos nations, ce qui implique de nouvelles formes de dialogue avec les organisations professionnelles, patronales et syndicales.

A ceux qui me demandent si les décisions sur l'union économique et monétaire ne placent pas les pays candidats, et notamment la Grande-Bretagne, devant des faits accomplis, en rendant les conditions d'adhésion plus rigoureuses, je réponds qu'au contraire l'aménagement souple et pragmatique de la première étape permet une insertion sans heurts des pays membres ainsi que des combinaisons entre les étapes du plan et les périodes transitoires.

Quant au processus qui sera déclenché prochainement, il sera facilité par des convergences et des réactions spontanées des marchés, qui sont orientés depuis longtemps vers un espace financier agrandi. Dans ce développement des marchés financiers, l'usage de l'unité de compte européenne, qui prendra de plus en plus de consistance avec la réduction des marges, peut jouer un certain rôle. La collaboration bancaire au-delà des frontières se poursuivra. Enfin, sur le plan strictement monétaire, la création du Fonds européen de coopération monétaire aurait une signification à la fois technique et politique considérable. Avec l'harmonisation des politiques et des instruments de crédit nous doterions la Communauté de mécanismes affirmant progressivement sa solidarité et sa personnalité.

Le nouveau pôle monétaire en Europe pourra apporter une contribution essentielle à la stabilité internationale et à l'expansion des échanges. Loin de faire la guerre à d'autres monnaies de réserve, l'union monétaire pourrait soulager les charges qui pèsent actuellement sur celles qui existent et fournir un interlocuteur coopératif pour le développement ordonné du système des paiements internationaux.

Pierre WERNER.

(\*) Les intertitres sont de la rédaction de « La Dépêche de l'Economie ».